

# WEBINAR LINGUAID #21



# LA REFORME AVEC ATHEME HEBDO

# AGENDA

**PRÉSENTATION ATHEME HEBDO (CECILE DUGACHARD)**  
**QUESTIONS & REPONSES SUR L'APP, QUALITE, OPCO**  
**SUITE AVEC LINGUAID**

[contactOF@caissedesdepots.orange-business.com](mailto:contactOF@caissedesdepots.orange-business.com) //  
<http://www.of.moncompteformation.gouv.fr/>

# LINGUAID

## Offre de services

**Formations pour les écoles de langues  
8 formations spécifiques**



**Application web qui permet de faire du  
blended learning personnalisé**



# ATHEME HEBDO

## Offre de services



# MON COMPTÉ FORMATION



Webinaire 26/11/2019



# Les chiffres du supermarché numérique de la formation #CPF



**28 millions de personnes** concernées

- **25 millions** de comptes chargés au 21/11/2019 pour les salariés et les demandeurs d'emploi
- **3 millions** de comptes pour les indépendants, professions libérales, conjoints collaborateurs en avril 2020



**Coût moyen d'une formation : 1400 € / 1500 €**



**1040 €** : Montant moyen des comptes CPF

- Une personne sur deux a plus de 1 000 €
- Une personne sur trois a plus de 1 440 €



# Le marché du CPF pour les OF



**Un marché de 1 à 2 milliards d'euros**



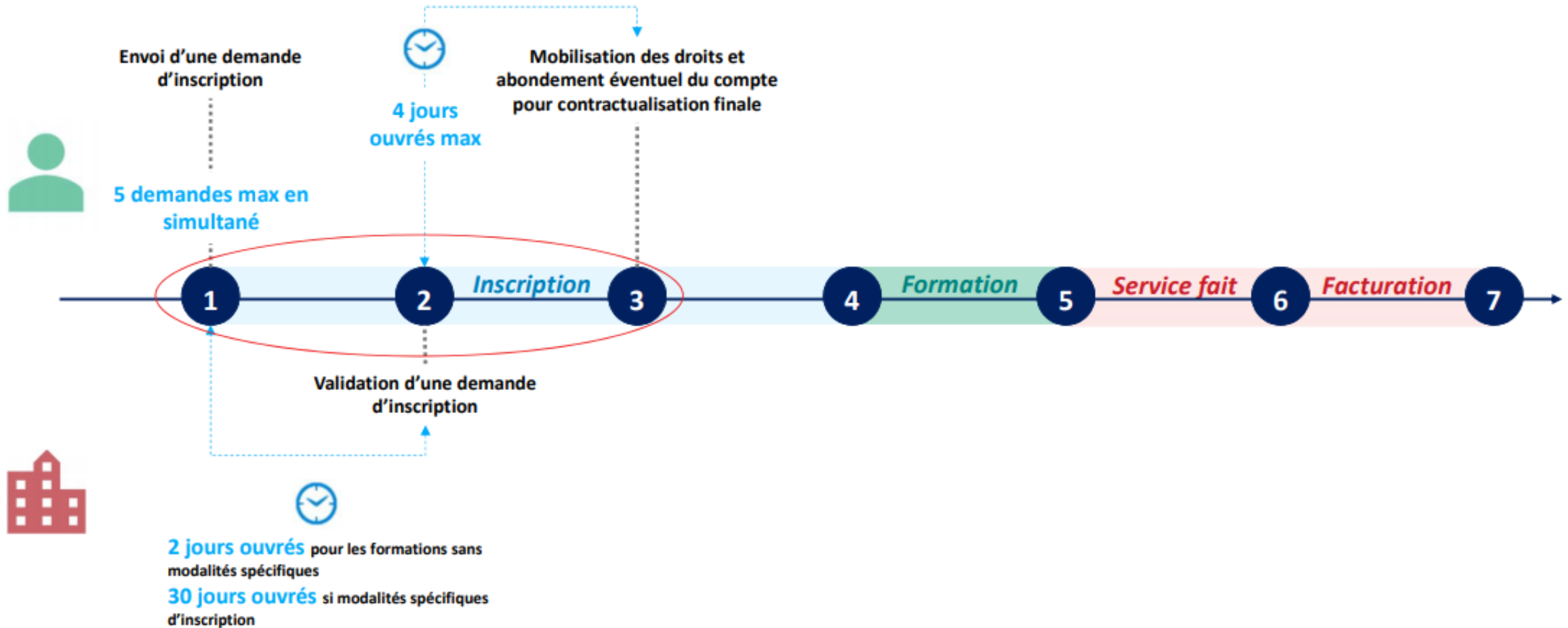
**10 000 organismes de formation concernés**



**Prévision: Former 1.1 millions de personnes (-de 600 000 aujourd'hui)**



# Les étapes d'inscription à une session de formation







# Etape 1 à 2

L'organisme de formation est tenu, **dans un délai de 2 jours ouvrés** à partir de la réception de la demande d'inscription, de :

- **Répondre à toute demande de réservation**, lorsque la formation concernée n'exige pas de prérequis spécifiques
- **Accuser réception\* de la demande de réservation**, lorsque la formation concernée est soumise à des prérequis spécifiques

Ce délai de 2 jours ouvrés est rappelé dans le dossier :



Si votre formation est soumise à des prérequis spécifiques, vous disposez d'un délai de 30 jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande pour adresser une proposition de commande au titulaire





## Etape 1 à 2



En fonction des échanges que vous aurez préalablement avec le titulaire, vous pouvez ajuster ou modifier les informations présentées dans la proposition de commande

Plusieurs champs peuvent être modifiés.

\*Astuce : L'information du lieu de formation reste obligatoire dans la proposition de commande. Si votre formation se réalise entièrement à distance, vous pouvez saisir l'adresse du lieu de travail du titulaire, ou l'adresse de son domicile, selon le rythme de la formation choisi (sur temps de travail ou hors temps de travail).

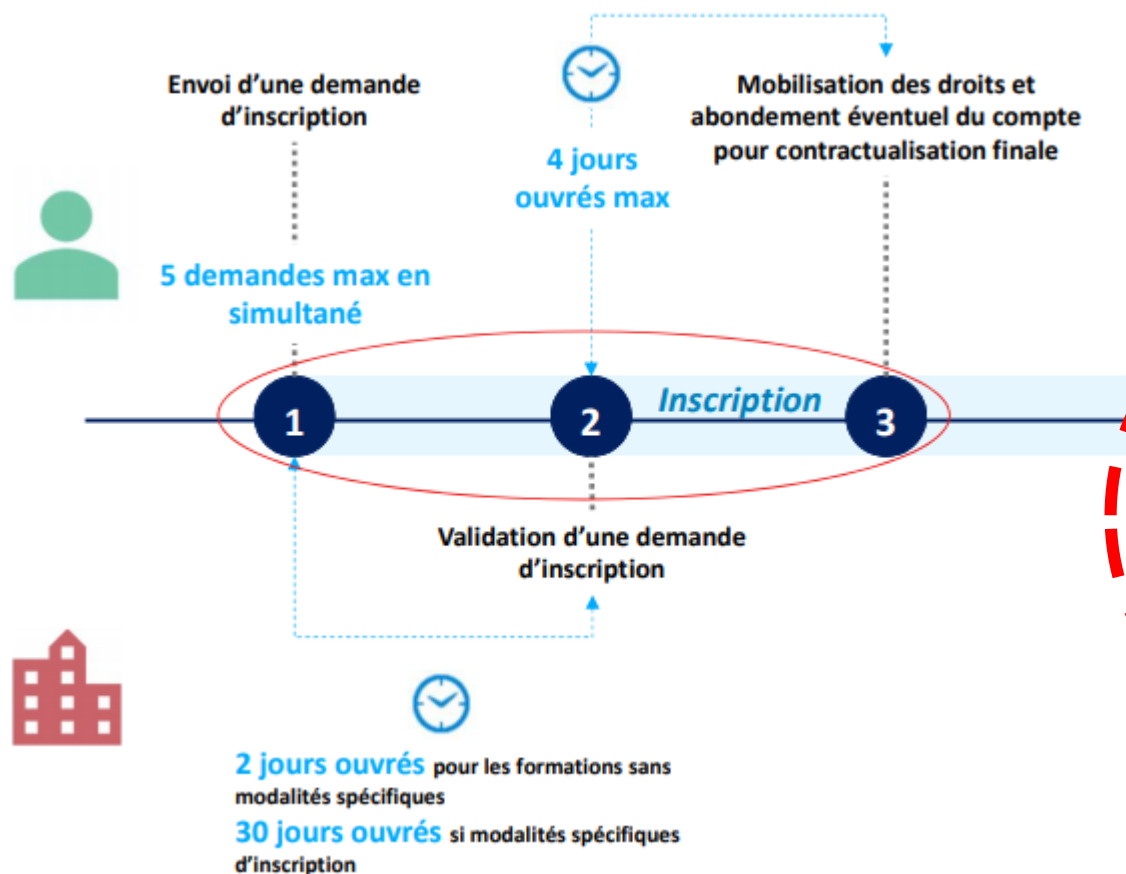
**A noter : vous pouvez modifier le prix à la baisse sans limite, mais vous ne pouvez pas l'augmenter de plus de 15%.**





# Etape 1 à 2

Une fois la proposition de commande vérifiée ou modifiée, vous pouvez valider le dossier si vous acceptez la demande d'inscription.



Pour rappel, le titulaire dispose d'un délai de 4 jours ouvrés\* pour confirmer ou non sa commande.

#### \*Astuce :

Vous pouvez de votre côté relancer le titulaire dans le délai dont il dispose et lui rappeler qu'il doit répondre sous 4 jours ouvrés. Vous pouvez profiter pour lui envoyer les informations que vous devez lui fournir si celles-ci n'apparaissent pas dans la proposition de commande : les noms des formateurs concernés, leurs titres et qualités, votre règlement intérieur, etc. (cf CGU – article 7.1 – Obligations liées à la fourniture d'informations)

Si le titulaire ne répond pas dans ce délai de 4 jours ouvrés, vous n'êtes plus tenu de lui réserver une place et vous n'êtes plus tenu par votre proposition.





## Etape 1 à 2

Valider le dossier

Refuser le dossier

Modifier

Motif du refus

Sélectionner un motif

Modalités d'inscription invalidées

Dates de session non disponibles

Formation annulée

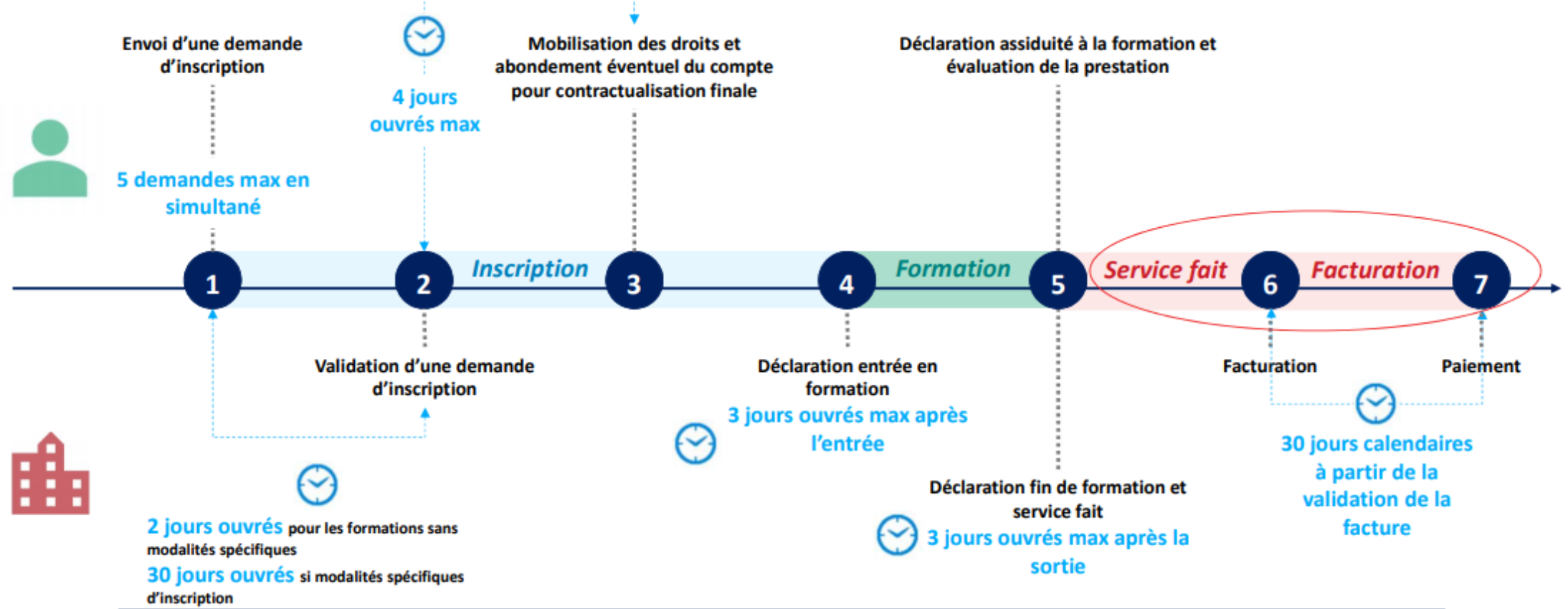
Autre

Pour rappel, « en cas de refus d'inscription par l'Organisme de formation, ce dernier sera tenu de motiver sa décision par mail au Titulaire » (CGU – article 5.1 Modalités d'inscription et de passation de la commande).

Une fois le motif de refus sélectionné, vous apportez un complément d'informations au motif de refus, pour le titulaire, dans le champ texte optionnel. Nous vous conseillons de remplir ce champ particulièrement si vous avez sélectionné le motif de refus « Autre ».



# Etape 6 à 7



- Les délais et conditions de paiement

Le règlement s'effectue après l'exécution de la prestation sauf pour les formations d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquelles une avance égale à 25% du prix de la formation peut être demandée. Dans ce cas, le 1er versement est effectué à compter de votre déclaration d'entrée du stagiaire.



# Etape 5 à 7



Organisme de formation

L'organisme de formation renseigne le service fait en ligne

Renseigner le service fait.

Déclarer les absences et le pourcentage de réalisation global de la prestation.



Les pièces justificatives **ne doivent pas** être transmises systématiquement à la CDC



Je renseigne le service fait en ligne

TOEIC Culinaire session du 9 janvier au 14 mars 2019 Régine Durand

Imprimer

Non traité  
reçu le 23/12/2019

Validé  
par vous le 15/01/2019

Accepté  
par le titulaire le 17/01/2019

**En formation**  
depuis le 14/02/2019

Terminé

Facturé

---

**Déclaration de fin de formation**

Formation terminée le 14/02/2019

Le titulaire a suivi la formation intégralement

Le titulaire n'a pas suivi la formation intégralement

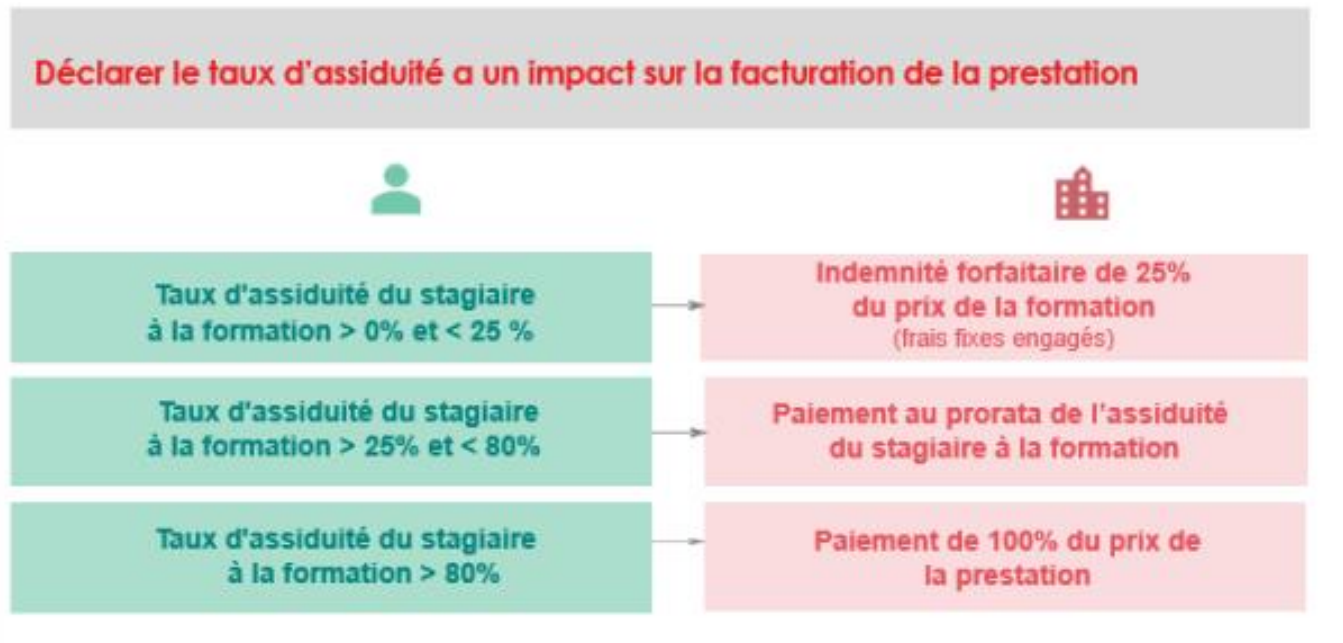
| Durée de l'absence | Unité de l'absence | Taux de réalisation |
|--------------------|--------------------|---------------------|
| 80                 | en heures          | 80 %                |

Le titulaire a été absent pour cause de force majeure

Valider Annuler



# Etape 5 à 7



## Quelles sont les prochaines étapes ?

La Caisse des Dépôts doit **valider la déclaration de service fait**, avant que vous puissiez procéder à la facturation du dossier.

La Caisse des Dépôts peut vous demander des pièces justificatives attestant le service fait. Vous aurez alors 5 jours ouvrés pour transmettre ces pièces.

- ⇒ **Conditions Particulières Organismes de formation (CGU) - Article 5 – Vérification de l'exécution de la formation**



# Etape 5 à 7



## ⇒ Conditions Particulières Organismes de formation (CGU) - Article 5 – Vérification de l'exécution de la formation

Les pièces suivantes pourront notamment être produites par les organismes de formation pour justifier de l'exécution des prestations :

- les documents relatifs à la formation remis au Stagiaire ;
- les évaluations organisées ;
- les logins de connexion pour les formations ouvertes ou à distance ;
- les relevés de fréquentation pour les formations en ligne rendant compte des durées et horaires de connexions ;
- les justificatifs permettant d'attester de la réalisation de travaux à distance ;
- les justificatifs permettant d'attester d'un accompagnement pour les formations à distance ou en ligne, dont les relances ;
- l'attestation de passage de la certification (ou à défaut l'attestation de réussite de la certification).
- Les feuilles de présence ou toutes pièces attestant la réalisation de l'action ;





# Etape 5 à 7



Validation de  
l'inscription par le  
titulaire

Date de début de la  
session ou non  
présentation du stagiaire  
le 1<sup>er</sup> jour

← 7 jours ouvrés →

**Annulation sans conséquence**

**Annulation tardive**

ANNULATION DU  
FAIT DU TITULAIRE



Pas d'impact sur ses droits CPF mobilisés et  
remboursement de l'abondement individuel



Ses droits CPF sont décréentés  
Son abondement individuel n'est pas remboursé et  
constitue un avoir pour une autre inscription



Vous ne percevez aucun paiement



Vous percevez une indemnité forfaitaire de 5% du  
prix de la formation

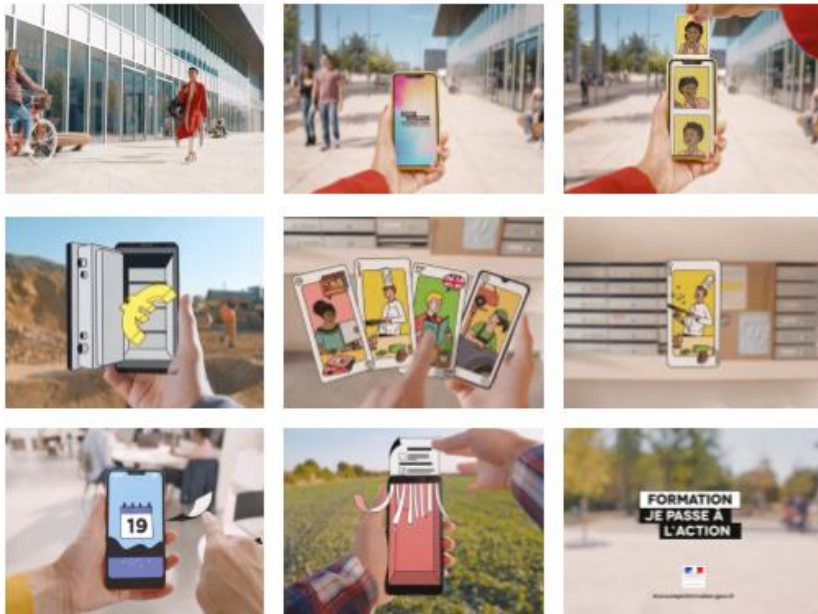
# Campagne de communication

## LE 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE : UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE POUR ENCOURAGER À TÉLÉCHARGER L'APPLI ET À L'UTILISER

Une grande campagne de communication sera lancée à partir du 1<sup>er</sup> décembre à la télévision, sur internet et dans la presse.

### À LA TÉLÉVISION

À PARTIR DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE, 3 SPOTS ILLUSTRANT DIFFÉRENTS PARCOURS DE VIE SERONT DIFFUSÉS PENDANT 2 SEMAINES.



### DES INSERTIONS DANS LA PRESSE GRAND PUBLIC ET UNE CAMPAGNE DIGITALE SUR INTERNET

**MON COMPTE FORMATION**

L'appli pour choisir la formation dont j'ai besoin.

- JE CONSULTE LE BUDGET DONT JE DISPOSE
- JE CHOISIS LA FORMATION DONT J'AI BESOIN
- JE LA RÉSERVE

Application gratuite :

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

**FORMATION JE PASSE À L'ACTION**

moncompteformation.gouv.fr





# Les droits formation du titulaire

## → Le socle *Entre 500 € /an et 800 € /an selon s'il s'agit d'un salarié, peu ou pas qualifié*

Il s'agit d'une **valeur** qui est désormais affichée en €, avant affichée en heure. Les sommes présentes sur les compteurs CPF des usagers ne sont pas provisionnées sur le compte de la CDC. Il n'y a donc pas 25 milliards\* d'euros dédié au financement du CPF *[Calcul basé sur l'hypothèse de 25 millions de comptes CPF disposant en moyenne 1000 € = 25 milliards €]*.  
Le budget réel dédié au CPF oscille entre **1 et 2 milliards d'euros**.

CPF

Mis en œuvre au  
Printemps 2020

## → Les abondements *Somme en euros*

Plusieurs acteurs et opérateurs peuvent abonder les comptes CPF : entreprises, OPCO, Pôle emploi, régions...  
A l'inverse du socle, les sommes devront être au crédit des comptes CPF des usagers.

## → Le reste à charge *Somme en euros*

Le titulaire peut compléter lui même le financement de la prestation de formation. Le paiement peut se faire par CB.



# Les abondements des entreprises

L'ouverture de ce portail ne fait pas obstacle à la poursuite des pratiques de cofinancement direct ou de négociation de tarifs remisés qui sont les modalités opérationnelles à utiliser dès le lancement de l'application pour les entreprises qui veulent mettre en place, poursuivre ou développer leur politique CPF.



# Les abondements de Pôle emploi

- À partir du 21 novembre, **Pôle emploi continue d'abonder le CPF des demandeurs d'emploi lorsque le CPF ne suffit pas à financer la formation** et que le demandeur d'emploi ne peut pas/ne souhaite pas contribuer personnellement. De manière transitoire et jusque fin mars 2020, le processus reste identique à celui en vigueur : les organismes de formation déposent une demande de devis AIF à Pôle emploi depuis KAIROS.
- La demande d'AIF sera analysée comme toute demande (priorité aux formations identiques ou proches conventionnées par le conseil régional, Pôle emploi ou un OPCO).
- En cas d'accord de Pôle emploi au demandeur d'emploi, l'organisme de formation adresse la facture globale à Pôle emploi, qui paie la totalité due à l'organisme de formation. Le compte du demandeur d'emploi est décrémenté.



## SUITE

- A. MAIL AVEC SLIDES ET REPONSES, OFFRE ATHEME HEBDO**
- B. WEBINAIRES – BLENDED LEARNING (4/12), APPLICATION CPF,**
- C. DECRET QUALITE (DATES A VENIR)**
- D. FORMATIONS POUR VOS EQUIPES**